# **ANNEXE 2**

# **DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

## **TARIFS 2020 / 2021**

## BARÈME APPLICABLE À COMPTER DU 01.07.2020

ENGAGEMENTS (PAR ÉQUIPE)
FOOTBALL DES U 11 *7,10 € FOOTBALL DES U 13 *11,20 €
COUPE DES YVELINES22,00 €
EQUIPES U 6 et U 7 (PAR CLUB)12.20 €
ÉQUIPES U 8 à U 9 (PAR CLUB)12,20 €
ÉQUIPES U 15 F A 7, U 18 F A 7, SENIORS F A 7 15,20 €
* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France
FEUILLES DE MATCH
EN RETARD : CHAMPIONNAT / COUPES 11,00 €
IRRÉGULIÈRE (Absence ou mauvais N° de match)14,00 €
DE COMPLAISANCE 300,00 €
NON ENVOI (FEUILLE DE MATCH PAPIER) 51,50 €
MANQUE DÉLÉGUÉ (ANC. / C.D.M. / SENIORS D.A.M.)
LICENCE(S) MANQUANTE(S) (par licence) (au maximum 8 pour une même équipe)8,00 €
2,50 C
• COURRIER
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI 18,00 €
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 €
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI
COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)8,00 € DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI

<sup>\*</sup> Le montant des droits sera porté au débit du compte du club réclamant ou appelant, sauf si le club s'est vu notifier une décision du Bureau du Comité de Direction du District, ou de la Ligue, exigeant, du fait que le compte du club est débiteur, que le droit de confirmation, de réclamation ou d'appel (ou les frais de dossier) soit joint à la confirmation des réserves, à la réclamation ou à l'appel.

Dans ce cas, en cas d'absence de droit ou de versement insuffisant, le club a la possibilité de régulariser sa situation dans les 8 jours qui suivent la demande de régularisation faite par l'instance chargée de l'examen des réserves, de la réclamation ou de l'appel.

Les frais exposés à l'occasion de la procédure disciplinaire sont mis à la charge du club sanctionné ou du club auquel appartient le licencié sanctionné, et sont portés au débit du compte de ce club.

OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES  LICENCIÉ EXCLU *	8,00 € ciplinaire · 17,00 €	
* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France		
PARTICIPATION AUX DIVERSES PUBLICATIONS (clubs engagés en District)		
CLUBS DE DEPARTEMENTAL 1 ou Supérieur	130,00 € 110,00 €	
FORFAITS - TOUTES CATÉGORIES  DECLARÉ AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION		
• CHAMPIONNATS SENIORS D.A.M., C.D.M., FUTSAL ET ANCIENS TOUTES DIVISIONS, CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET CHAMPIONNATS FEMININS 1		
1 <sup>er</sup> FORFAIT	· 37,50 € · 41,50 €	
CHAMPIONNATS DES JEUNES <sup>2</sup>		
1er FORFAIT	· 27,50 € · 33,50 €	
• FOOTBALL D'ANIMATION (U 11, U 11 F, U 13 et U 13 F)	40.00.6	
1 <sup>er</sup> FORFAIT	· 21,50 € · 26,50 €	
*auquel s'ajoute l'amende correspondant au forfait général de cette catégorie.		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée, mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

<sup>. 250 €</sup> en Départemental 1 et en Départemental 2,

<sup>. 150 €</sup> dans les autres Divisions.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris (toutes catégories *de jeunes*), l'amende pour forfait est triplée.

## FORFAITS COUPES DES YVELINES TOUTES CATÉGORIES

AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES	36,00 €
	46.00€
	,
	151,00 €
FINALE	351,00€

Pour tout forfait non avisé (toutes compétitions et toutes catégories), l'amende est majorée de 11,00 €.

#### FORFAITS COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Avisé Non avisé Forfait en cours de plateau	150,00 €	Ē
FINALE  Avisé  Non avisé	,	

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

#### • FORFAITS COUPE DES YVELINES FUTSAL SENIORS

AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES	36,00 €
HUITIEME DE FINALE	46,00 €
QUART DE FINALE	71,00 €
DEMI-FINALE	151,00 €
FINALE	351,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

#### DIVERS

ABSENCE A LA REUNION DE PREPARATION DU DEROULEMENT DES FINALES	
DES COUPES DES YVELINES ET DU COMITE50,0	900€
ABSENCE EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION (SAUF	
PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF) 15,0	90€
ABSENCE NON EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION 30,0	
NON-PRODUCTION D'UN RAPPORT DEMANDE PAR UNE COMMISSION 20,0	90€
ABSENCE NON EXCUSÉE OU DESISTEMENT TARDIF (- de 72 H) À UN STAGE DE	
FORMATION:	
(FRAIS D'INTENDANCE AVEC HÉBERGEMENT) Coût réel de la presta	ation
(FRAIS D'INTENDANCE AVEC HÉBERGEMENT) Coût réel de la presta (FRAIS D'INTENDANCE SANS HÉBERGEMENT) 50,0	00€
FRAIS DE RECHERCHE POUR CONTESTATION INFONDEE DUNE AMENDE5,0	9 00
ABSENCE DE TRAÇAGE DE LA ZONE TECHNIQUE, LORSQU'ELLE EST EXIGÉE 20,0	
ABSENCE DE PIQUET(S) DE COIN5,0	ე0 €
PIQUET(S) DE COIN NON RÉGLEMENTAIRE(S)5,0	ე0 €
ABSENCE DE DRAPEAU(X) DE TOUCHE5,0 ABSENCE DE BALLON(S) SUR TERRAIN NEUTRE	ე0 €
	ე0 €
EXERCICE DE FONCTIONS OFFICIELLES PAR UNE PERSONNE NON LICENCIEE	
OU PAR UN LICENCIE SUSPENDU90,0	
FRAUDE SUR L'IDENTITÉ D'UN JOUEUR (par joueur) 300,0	ე0 €
INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE LICENCIE(S) SUSPENDU(S)	
(par licencié) 80,0	ე0 €
PARTICIPATION IRREGULIERE EN CATÉGORIE INFÉRIEURE90,0	ე0 €
INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE JOUEUR(S) OU DE DIRIGEANTS :	
. NON LICENCIÉ(S) DANS LE CLUB (par joueur ou dirigeant) 100,0	00€

. NON QUALIFIÉ(S) (par joueur)	RTICLE
20.5 DU REGLEMENT SPORTIF, EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL TARDIF	
JOUEUR REFUSANT UNE SELECTION D.Y.FNON-PARTICIPATION AUX ACTIONS TECHNIQUES	70,00 €
	38,00 €
UTILISATION, SANS ACCORD ÉCRIT DU CLUB, D'UN JOUEUR POUR UNE	CO 00 6
RENCONTRE AMICALE ORGANISÉE PAR UN AUTRE CLUBPARTICIPATION IRREGULIERE D'UN JOUEUR À PLUS D'UNE RENCONTRE	
(MINIMI IM)	00 00 €
(MINIMUM)NON RETOUR AUX DATES FIXÉES DES COUPES ET CHALLENGES	300,00 €
(OU RESTITUTION EN MAUVAIS ETAT)	500,00 €
ABSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (la voix)	10 00 €
INDEMNITES D'ARBITRAGE (cf. article 19 du Règlement Sportif) :	.0,00 0
. RETARD DU PAIEMENT AU DISTRICT EN CAS DE REFUS D'AUTORISATIO	N DE
PRELEVEMENT	50, 00 €
+ les frais de rejet de prélèvement	
. RETARD DU PAIEMENT AU DISTRICT APRES REJET DE PRELEVEMENT	
AUTOMATIQUE	50, 00 €
ABSENCE EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe)	5,00€
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe)	15,00 €
NON-RETOUR FEUILLE DE PLATEAUREFUS D'ORGANISER UN PLATEAU	20,00 €
	35,00 €
INFRACTION AU REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH	! . !! A 4 4
INFORMATISEE	
FRAIS DE CLASSEMENT D'UN TERRAIN	40,00 €

## Etc ... (laissé à l'initiative du Directeur)

Pour non-règlement des sommes dues dans le délai fixé, il sera appliqué une pénalité de retard de 10 % par mois, chaque mois commencé étant dû.